



**FINANCES  
PUBLIQUES**



## CAPN des agents C du 17 septembre 2015

### TABLEAU D'AVANCEMENT AAP2 complémentaire

#### COMPTE RENDU

Le jeudi 2 juillet 2015 s'est tenu la CAPN 7 pour statuer sur le tableau d'avancement des AAP 2.

Le nombre total d'agents à promouvoir au grade d'agent administratif principal des finances publiques de 2ème classe au titre de l'année 2015 s'élève à 2398.

Le taux de promotion prévisionnel était au 02/07/2015 de 35 %. Le nombre des promotion était donc de 839 agents pour 2015.

En conclusion, le projet d'avancement se composait ainsi au 02/07/2015 :

- possibilités de promotions : 839
- agents inscrits sur le projet du tableau d'avancement : 817 dont 811 au choix normal et 6 en fin de carrière ;
- les 22 emplois restant à affecter sont attribués en fonction de l'ancienneté dans le corps, puis de l'évaluation des 3 dernières années.

Le vote :

- Pour : la parité administrative
- contre : les organisations syndicales (Solidaires, CGT, FO et CFDT)

Suite à l'arrêté du 3 août 2015, le taux de promotion au grade d'agent administratif principal des finances publiques de 2ème classe pour l'année 2015 est fixé à 38 % soit 911 promotions du fait du reliquat 2014 (0,65).

839 agents ont été inscrits sur le tableau d'avancement à l'issue de la CAPN du 2 juillet 2015, mais seuls 838 agents ont été effectivement nommés comme suit :

au choix normal = 832  
au titre de la « fin de carrière » = 6

Une agente, lauréate du concours interne 2014 pour l'accès au grade de technicien géomètre, a été nommée au grade de technicien géomètre stagiaire le 1<sup>er</sup> mars 2015. Or, l'agente ne remplit que le 12 octobre 2015 les conditions statutaires et utiles pour l'inscription, au choix, au tableau d'avancement d'agent administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

De ce fait, le tableau complémentaire peut comporter 73 agents (911 - 838).

Sur le projet 57 agents sont inscrits dont 16 agents sont inscrits en séance.

Suivant les règles administratives, la coupure définitive s'établit comme suit :

échelon 6

ancienneté 17/9/2015

date d'accès au corps 1/04/2015

La CAPN donne alors son avis sur les tableaux d'avancements définitifs :

- Pour : la parité administrative

- contre : les organisations syndicales (Solidaires, CGT, FO et CFDT)

## **La CFDT revendique un avancement linéaire et systématique !**

Les Elus CFDT : Grégory BOILEAU, Eric GOHIER